



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission départementale des risques naturels majeurs

Bienvenue

26 octobre 2020



CDRNM - COMPOSITION



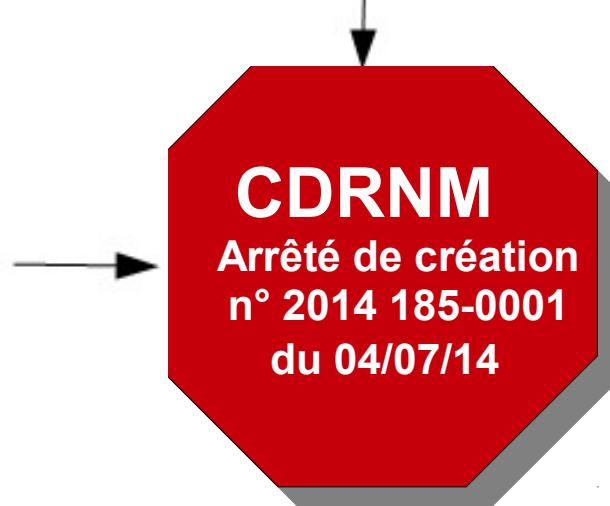
Professionnels



Elus

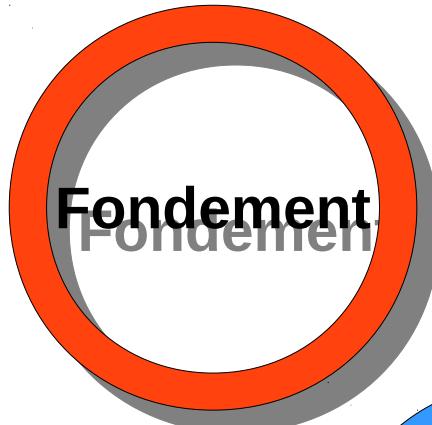


Administrations



Chaque collège contient 9 membres nommés pour 3 ans renouvelables (2021)

CDRNM - INTRODUCTION



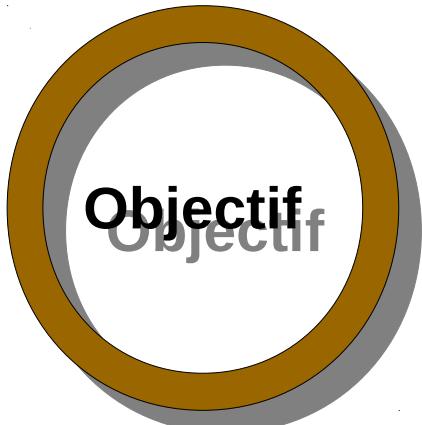
Fondement
Fondement

Loi risques
n°2003-699
du 30 juillet 2003



Missions
Missions

Concourir à l'élaboration et à
la mise en œuvre des
politiques de prévention des
risques naturels majeurs



Objectif
Objectif

Renforcer la concertation
entre l'administration, les
Élus locaux, les gestionnaires
du territoire et la population



« RISQUES NATURELS MAJEURS » ?



Un risque naturel est un risque occasionné par un phénomène naturel

En Guyane : inondations, mouvements de terrain, « tempêtes de vent »

Le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement → catastrophes naturelles ou technologiques.

La prévention des risques naturels majeurs :
une priorité de l'Etat aux travers de la
politique menée par le Ministère :

- garantir la sécurité
- réduire les dommages
- faciliter le retour à la normale



LA GESTION DES RISQUES NATURELS A LA DGTM DE GUYANE



UPRN

- Prévention des risques naturels :
 - Pilotage d'études
 - PPRN
 - Avis sur projets
 - Moe DI et accompagnement PAPI
 - Information/ sensibilisation
- Contrôle des barrages (SCSOH)
- Instruction des demandes de financement

CVH

**SGEDPM
(co-pilotage
ODyC)**

Vous avez dit « PGRI » ?



Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation

EST :

Un document réglementaire

A l'échelle d'un bassin hydrographique

Un document stratégique (objectifs, dispositions)

Opposable à l'administration et à ses décisions

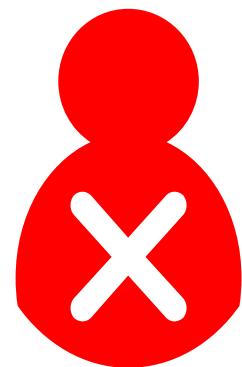
Révisable (tous les 6 ans)



N'EST PAS :

Un Programme d'actions (PAPI)

... ou un PPRi





PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA DIRECTIVE INONDATION CYCLE 2

*Intervention de Phourinhean SAROEUN
Chargé de mission PPR et ouvrages
hydrauliques
DGTM de Guyane*

CDRNM 2020



La Directive Inondation



2^{ème} cycle : 2017 à 2022

Réalisation des actions de la SLGRI
Et des dispositions du PGRI

2011 - 2013

Évaluation préliminaire
des risques d'inondations
(EPRI)



- => état des lieux à l'échelle de la Guyane
 - délimitation de l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAPI)
 - calcul des enjeux contenus dans cette enveloppe
- => approuvée le 14 janvier 2013

1^{er} cycle : 2011 à 2016

Réalisation d'une stratégie locale
de gestion des risques d'inondation
(SLGRI)
pour chaque TRI

- => déclinaison des objectifs du PGRI
en actions concrètes
- => approuvée le 2 mars 2017

2016



Identification du ou des territoires
à risques importants d'inondations
(TRI)

- => selon la concentration d'enjeux (population, emplois, etc.)
- => approuvée le 21 novembre 2013

2013

Réalisation d'un plan de gestion
des risques d'inondation
(PGRI)



- => Objectifs et dispositions à l'échelle de la Guyane
- Avec un zoom sur le/les TRI
- => approuvé le 9 décembre 2015

2013 - 2015

Cartographie des zones inondables
sur le ou les TRI retenus

- => selon différents scénarios (événement fréquent, moyen, extrême)
- => selon différents aléas (débordement de cours d'eau, submersion marine...)
- => 1^{ère} version approuvée le 13 octobre 2015
- => 2^{ème} version approuvée le 26 janvier 2017

2014 - 2015

Le 2eme cycle de la DI



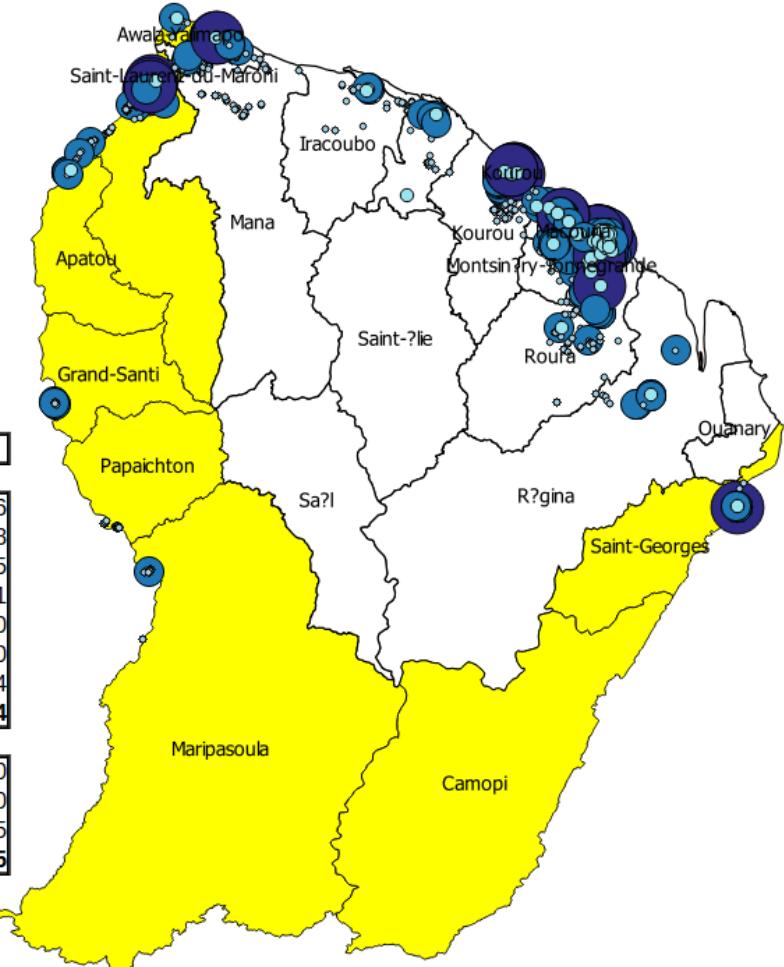
1

Évaluation Préliminaire

- Réalisation d'études sur les conséquences négatives des inondations
 - Population en ZI, mais également indicateurs sur le bati d'activité, les routes, sites dangereux... en zone inondable
 - Indicateurs calculés à nouveau en 2018 (addendum)

	<u>Zone Hydro</u>	<u>SURF bati d'activité en RDC</u>	
		2011	2018
Le maroni	50420	3211,1	4416
Le maroni	50600	846,4	406
Le maroni	50610	13784,4	20325
Le maroni	50630	3744,3	5798
Le maroni	50640	0	635
Le maroni	50650	0	749
Le maroni	52210	752,9	909
Le maroni	52410	0	0
Total Résultat		22339,1	33238

NOM_COM	POP en ZI_CE
Apatou	2 476
Awala-Yalimapo	208
Grand-Santi	615
Mana	3 151
Maripasoula	430
Papaichton	1 020
Saint-Laurent-du-Maroni	8 314
Total Résultat	16 214
Ouanary	0
Camopi	0
Saint-Georges	1 095
Total Résultat	1 095



Le 2eme cycle de la DI



2

Identification du TRI et cartographies des zones inondables

→ territoire le plus exposé aux inondations (importance de l'aléa / importance des enjeux exposés)

- Pas d'évolution dans le cadre du 2eme cycle, sauf re-standardisation (COVADIS).

3

Révision du PGRI

→ en cours

→ suppression des informations et objets obsolètes
→ intégration des nouvelles dispositions réglementaires
→ enjeu du changement climatique
→ cohérence avec la révision du SDAGE

Le 2eme cycle de la DI



Calendrier de la révision du PGRI

1

**Janvier
2020 à
octobre
2020**

Révision du
PGRI :
travaux
préparatoires
(V0),
évaluation
environne-
mentale

2

**Novembre
2020 à
janvier 2021**

Avis de
l'autorité
environneme
ntale (MTES)

3

**Février 2021-
Août 2021**

Consultation
du public et
des parties
prenantes sur
le projet du
PGRI révisé.

4

Mars 2022

Approbation
du nouveau
PGRI par le
Préfet pour la
période 2022-
2027



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan du PGRI 1^{er} cycle (2016-2021)

*Intervention de Nicaise RENE
Chargée de mission risques naturels et
information préventive
DGTM de Guyane*

CDRNM 2020



PGRI : Document stratégique



Le PGRI est un document stratégique
Base structure = grands objectifs et dispositions

Objectif 1. Améliorer la connaissance des risques d'inondation en vue de leur prise en compte dans les documents de planification du territoire

Disposition 1. Améliorer la connaissance de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau en prenant en compte le changement climatique

Disposition 2. Approfondir la connaissance des risques littoraux et des conséquences prévisibles du changement climatique

Disposition 3. Orienter l'urbanisation des territoires en dehors des zones inondables et assurer un suivi de l'évolution des enjeux exposés dans les documents d'urbanisme

Disposition 4. Respecter les principes de prévention des risques dans l'aménagement du territoire et d'inconstructibilité dans les zones les plus exposées



PGRI

1e CYCLE

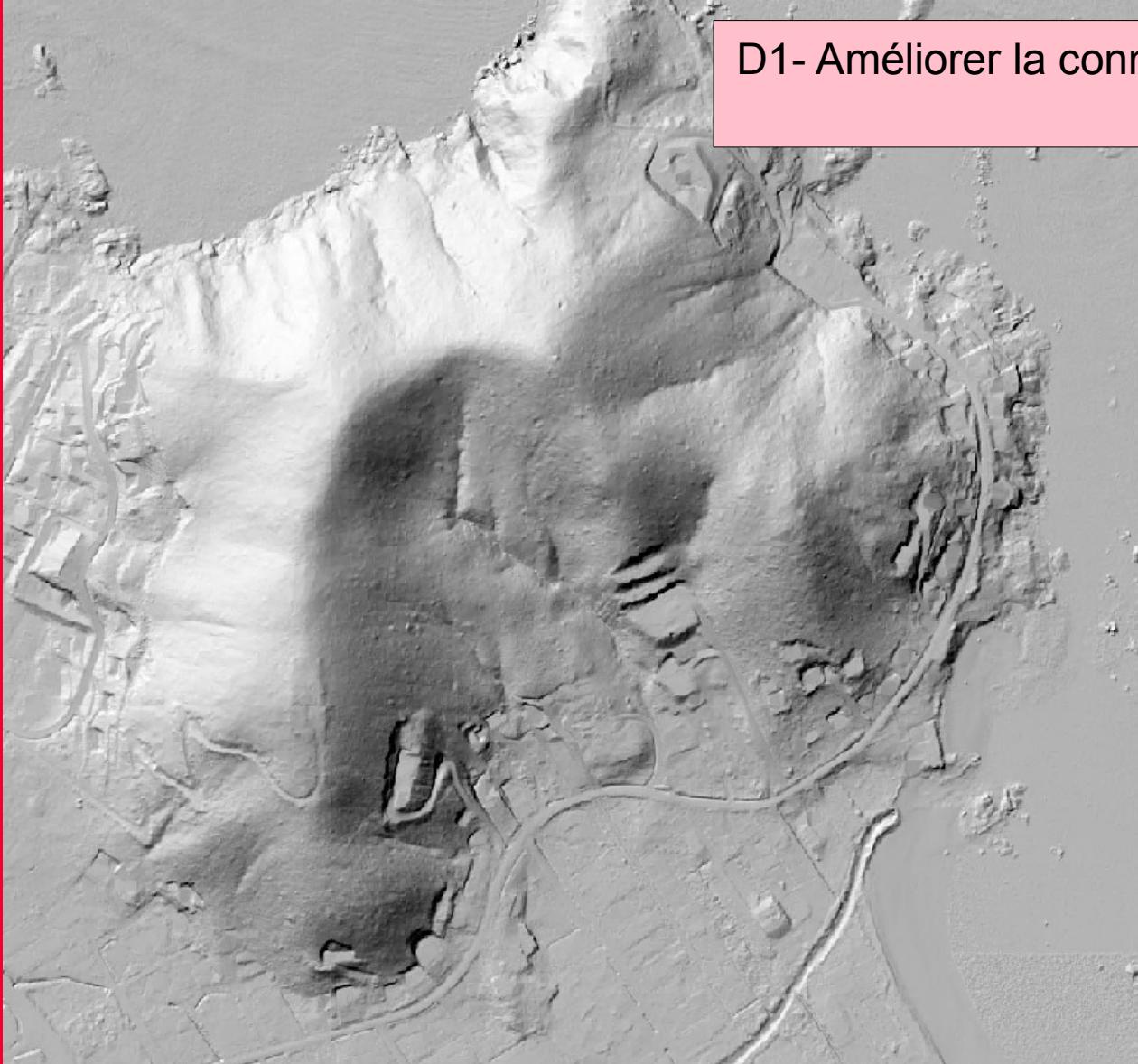
2016 - 2021



Objectif 1 : Améliorer la connaissance



D1- Améliorer la connaissance sur l'aléa par débordement de cours d'eau



- **Levés LIDAR Ile de Cayenne et Kourou**
(2015)

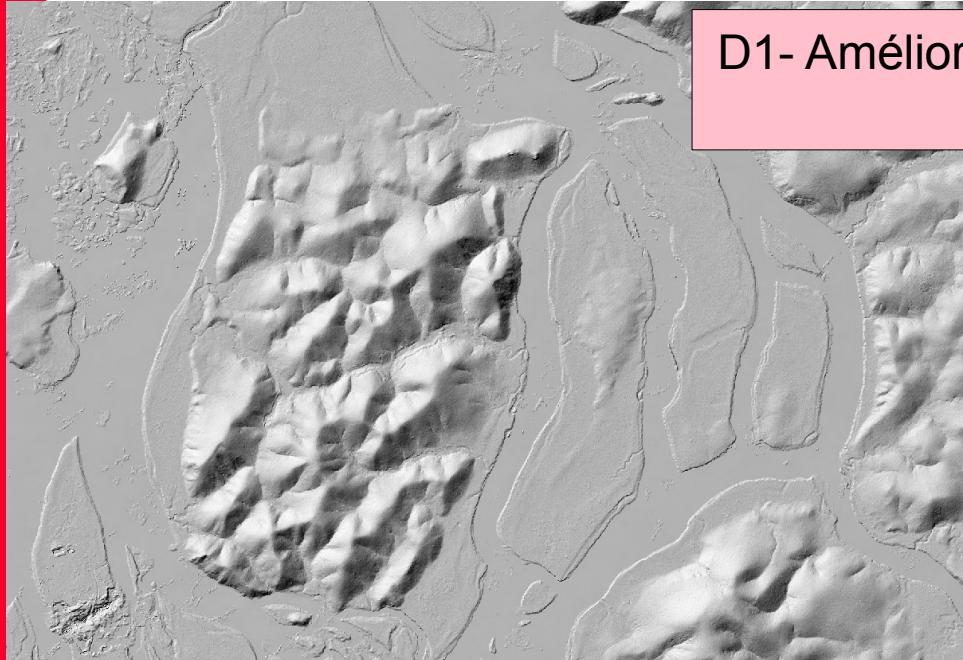
Acquisition réalisée dans le cadre de la révision du PPR inondation

Objectifs de la production :
Acquisition d'une couverture topographique par méthode LIDAR des zones soumises aux phénomènes d'inondation et de submersion marine de la commune de Kourou.

Zone couverte :

- Fleuve Kourou en aval de Dégrad Saramaka
- Façade maritime et roches en mer

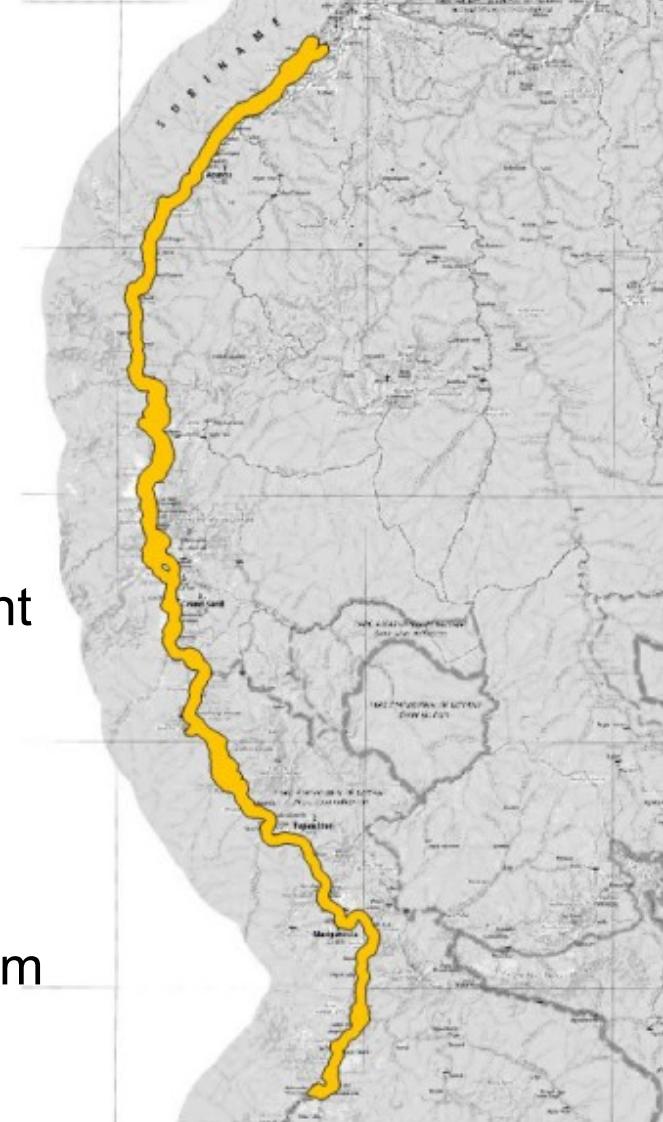
Améliorer la connaissance



D1- Améliorer la connaissance sur l'aléa par débordement de cours d'eau

Levés LIDAR Maroni (2020)

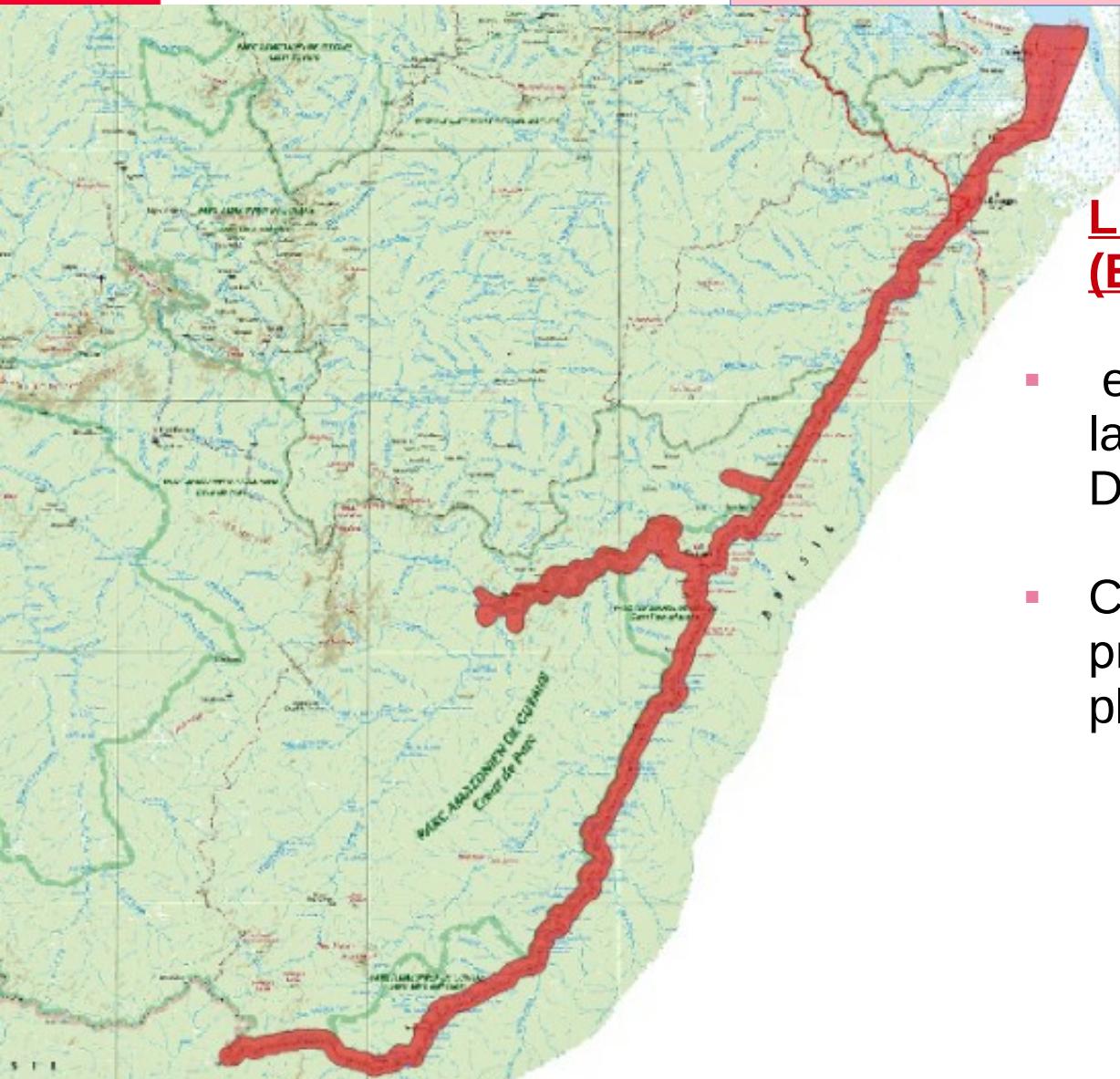
- Données existantes fragmentées et ne couvrant pas les surfaces nécessaires (lit majeur)
- → Objectif d'amélioration de la connaissance topographique sur le bassin versant du Maroni (production MNS et MNT)
- Couverture de 1 020 km² : précisions altimétrique & planimétrique attendues de 10 cm



Améliorer la connaissance



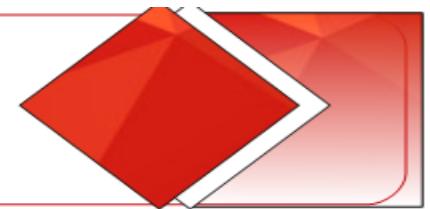
D1- Améliorer la connaissance sur l'aléa par débordement de cours d'eau



Levés LIDAR Oyapock (En cours)

- ensemble du fleuve Oyapock et de la rivière Camopi
De Ouanary à Trois-sauts.
- Couverture d'environ 2 800 km²
précisions altimétrique & planimétrique attendues de 10 cm.

Améliorer la connaissance



D2- Approfondir la connaissance des risques littoraux

- **Création de l'ODyC (2015)**

Les missions de l'observatoire

- Pérenniser l'acquisition
- Améliorer la connaissance sur la dynamique sédimentaire
- Harmoniser et diffuser
- Fédérer l'ensemble des acteurs
- Sensibiliser
- Expertise et aide à la décision

Levé topographique,
plage de Montjoly –
ODyC, 2018



Plage des Hattes,
Awala-Yalimapo –
ODyC, 2016

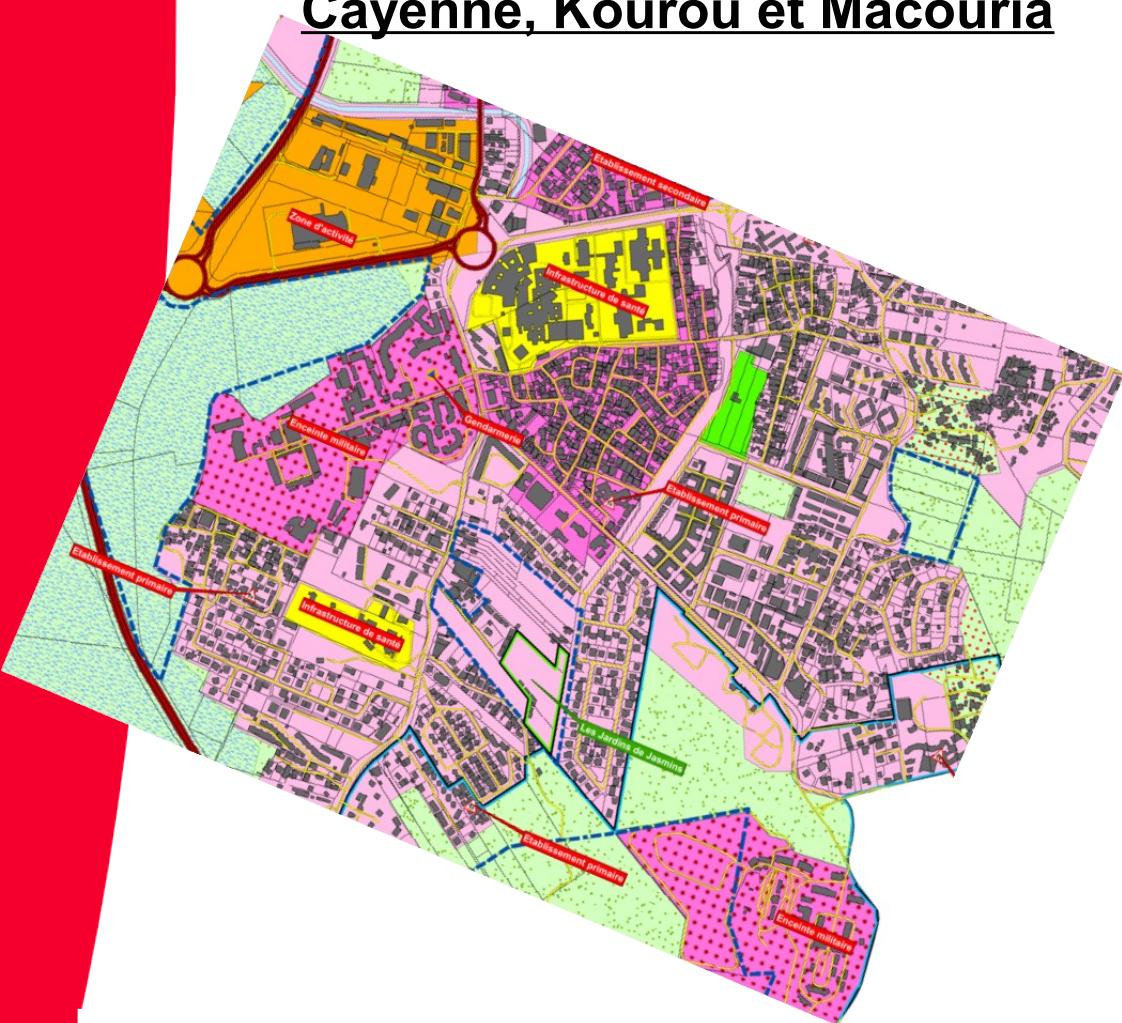


3^e COPIL de l'ODyC,
juin 2017

Réduire la vulnérabilité

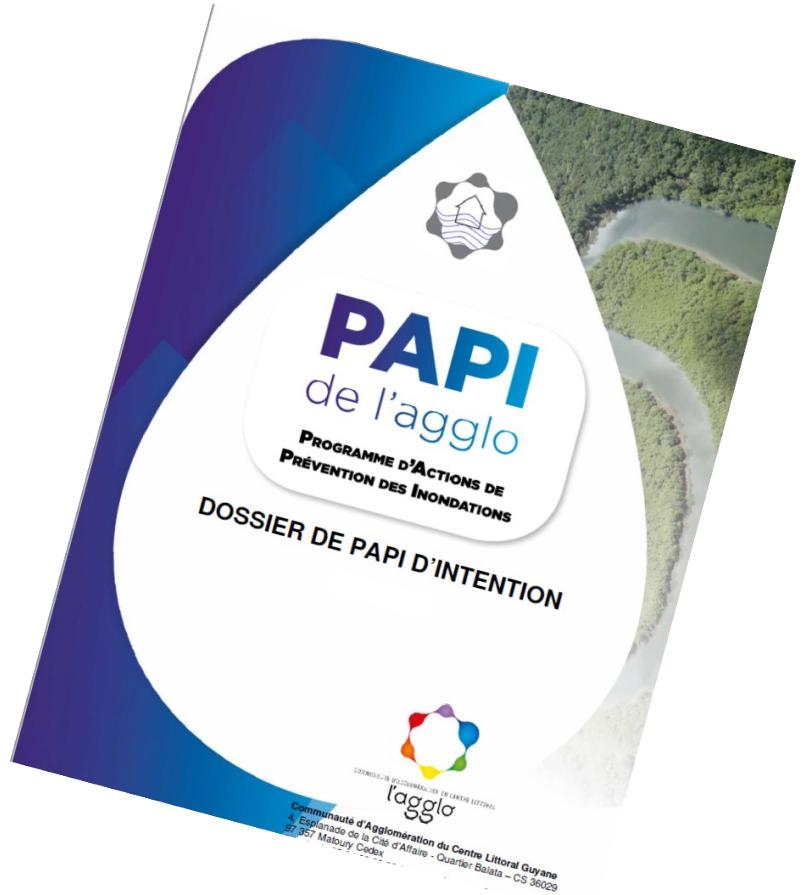


- **Révision du PPRiL de l'Île de Cayenne, Kourou et Macouria**



D5- développer la connaissance
des enjeux

- **1e PAPI de Guyane**



Réduire la vulnérabilité



- **Formations à destination des bailleurs, notaires et agents immobiliers**

D6- Mobiliser et accompagner les acteurs

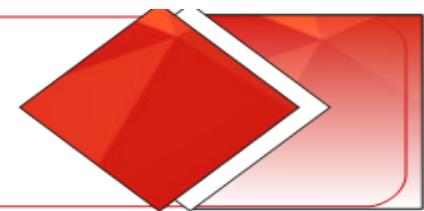
Prise en compte des risques majeurs dans les transactions immobilières

Octobre 2019



Source : BD Pierre LAFORET

Réduire la vulnérabilité



- **4 PCS et DICRIM réalisés en 2018 - 2019**

Mairie de Roura

D I C R I M

Document d'information communal sur les risques majeurs

Apprenez les bons réflexes.

COMMUNE DE ROURA

**PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE**

Juillet 2019

D8- Sensibiliser les élus sur leurs responsabilités et obligations

D12- Inciter les communes à réaliser leur PCS

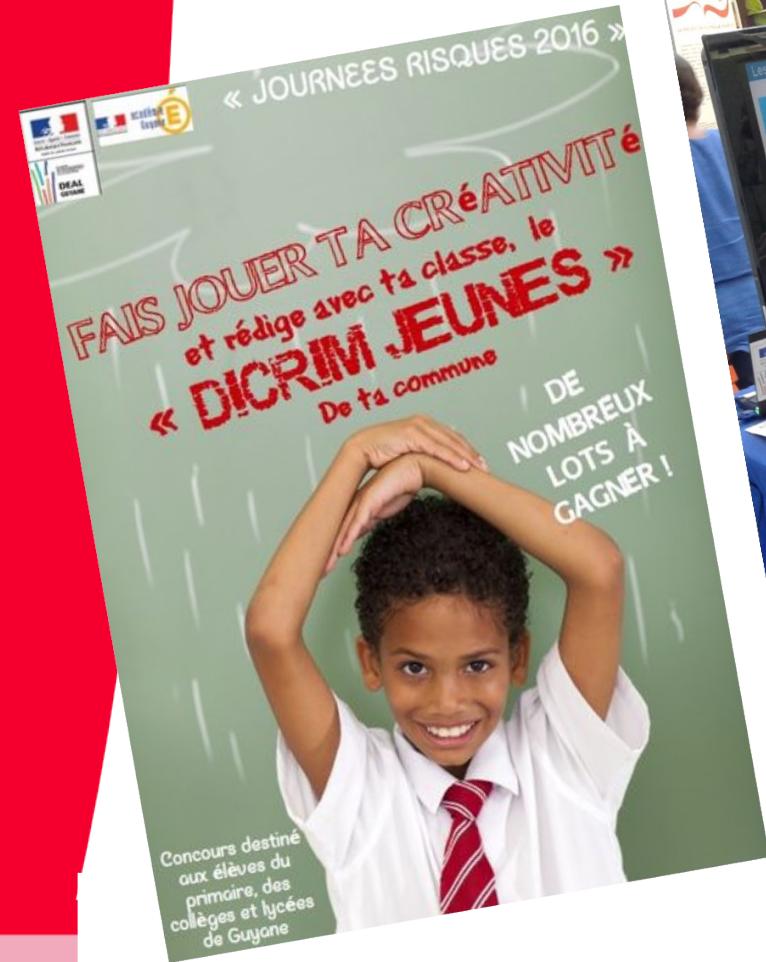


Réduire la vulnérabilité

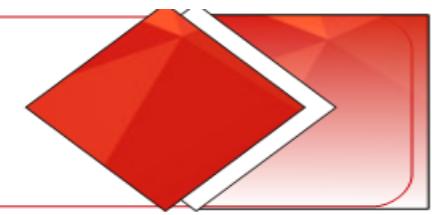


- **Actions de sensibilisations**

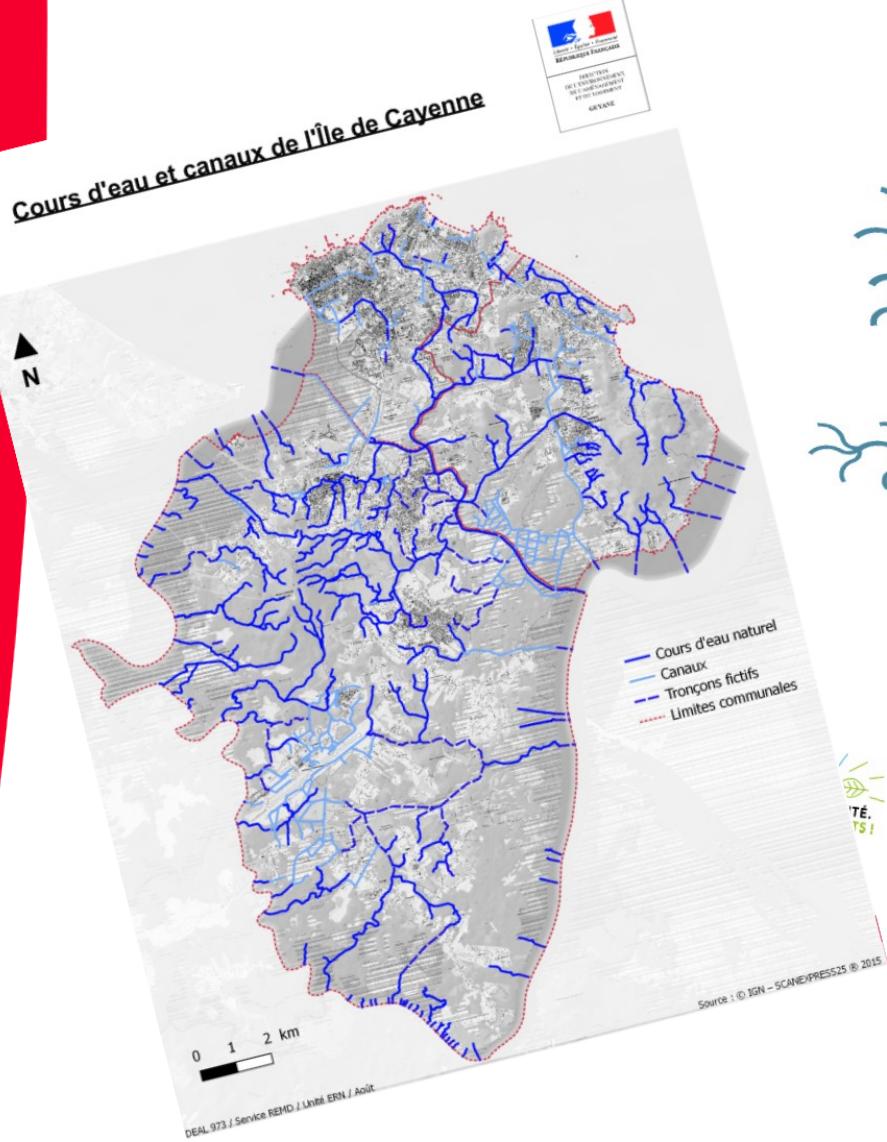
D9- Développer l'information Préventive envers le citoyen



Risques et préservation des milieux aquatiques



D13- améliorer la connaissance fondamentale des cours d'eau



D16- développer la coopération avec les pays frontaliers





PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de PGRI 2ème cycle (2022-2027)

*Intervention de Natacha CHRISTIN
Cheffe de l'unité prévention des risques
naturels
DGTM de Guyane*

CDRNM 2020



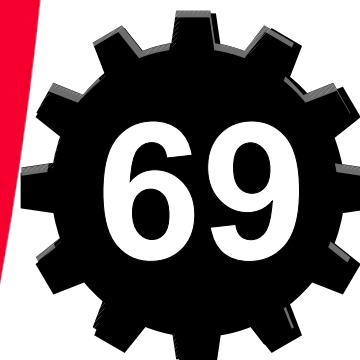
Présentation du PGRI II



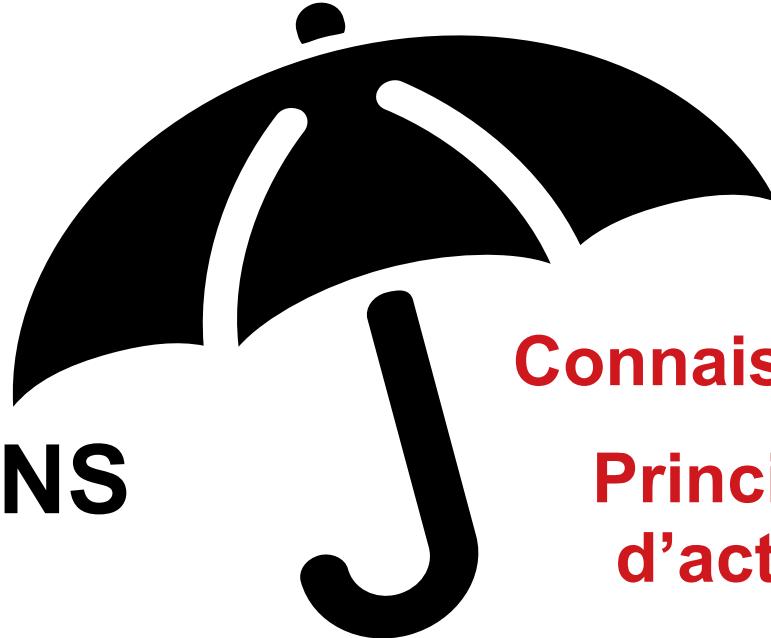
OBJECTIFS



DISPOSITIONS



LEVIERS



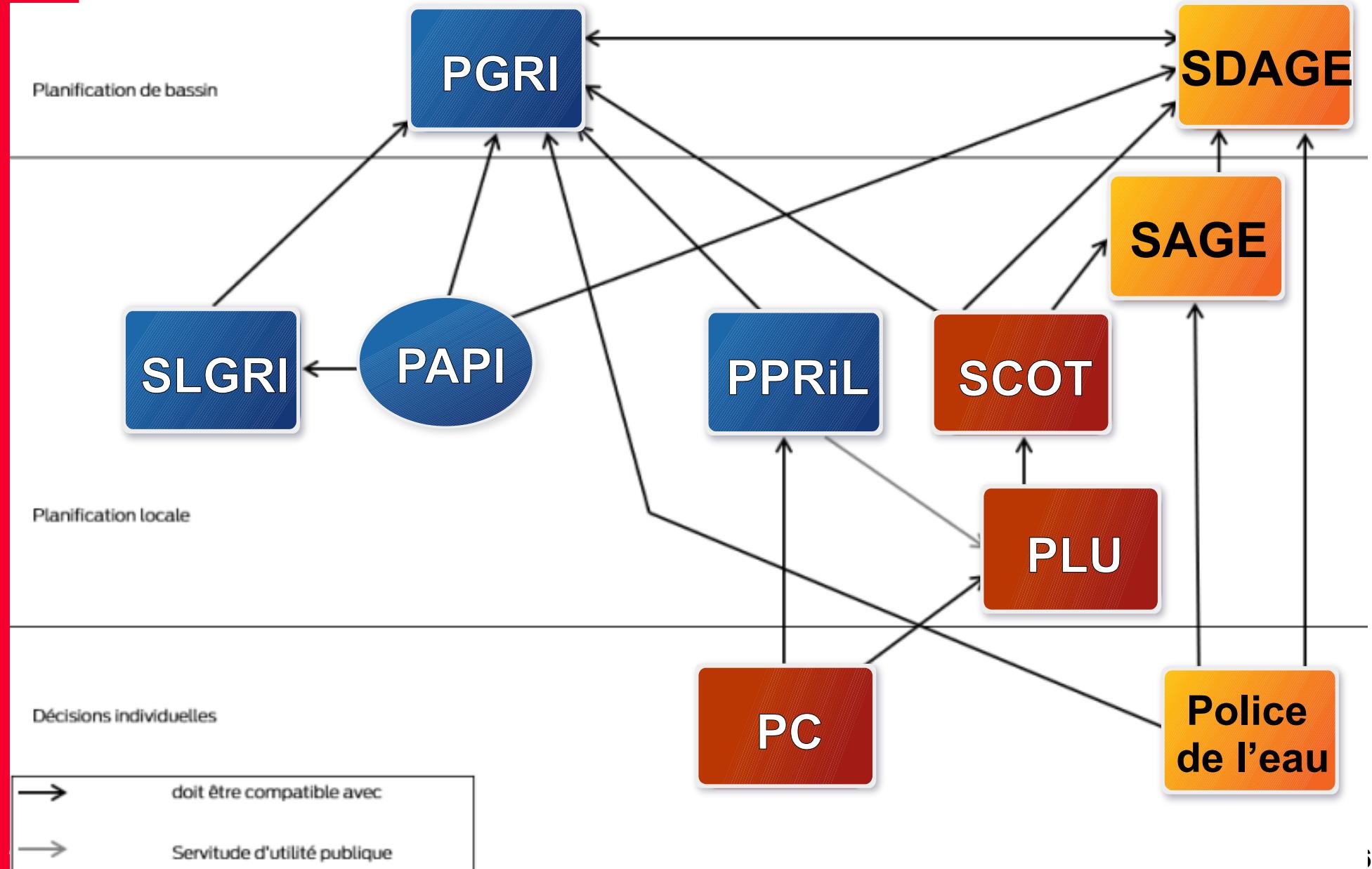
Connaissance

Principes
d'action

Principes de
gouvernance

Communication

Portée juridique du PGRI II



Présentation du PGRI II



1

AMÉNAGER durablement les territoires et réduire leur vulnérabilité face aux risques d'inondations

2

ALLIER gestion des risques et préservation des milieux naturels

3

APPROFONDIR la connaissance pour définir des stratégies de prévention efficientes et priorisées

4

ANTICIPER efficacement la crise et renforcer la culture du risque dans le cadre d'une résilience intégrée des territoires

5

ACCOMPAGNER la mise en place d'une gouvernance des risques d'inondation intra-territoires et transfrontaliers

Les objectifs du PGRI II

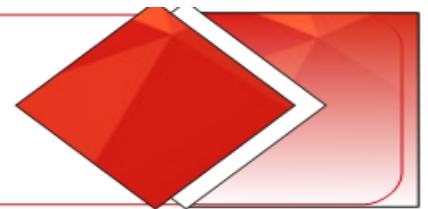


1

AMÉNAGER durablement les territoires et réduire leur vulnérabilité face aux risques d'inondations

- **DISPOSITION 1 : Développer la connaissance sur la vulnérabilité des territoires, en portant une attention particulière aux réseaux et aux établissements sensibles**
 - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité
 - Connaissance de l'exposition et de la vulnérabilité des réseaux et des équipements sensibles
- **DISPOSITION 2 : Mobiliser et accompagner l'ensemble des acteurs locaux vers la réduction de la vulnérabilité**
 - Marchés groupés pour les diagnostics
 - Mutualisation des moyens
 - Faire connaître les financements pour les mesures privées
 - Prescriptions de mesures dans les PPR

Les objectifs du PGRI II



1

AMÉNAGER durablement les territoires et réduire leur vulnérabilité face aux risques d'inondations

- **DISPOSITION 3 : Intégrer le principe de prévention des inondations dans l'aménagement**

- Classer les ZI non urbanisées en zones naturelles ou agricoles des PLU
- interdiction de construire en zone d'aléa fort et zones de crues fréquentes ;
- Dans les ZI, privilégier les projets compatibles avec une inondation temporaire : parcs, terrains sportifs...
- Limiter l'imperméabilisation des sols, en maîtrisant l'écoulement des eaux pluviales et en conservant les capacités d'évacuation des émissaires naturels et en préservant ou en restaurant des zones d'expansion de crue
- Réviser les PPRiL et appliquer le décret de juillet 2019.
- Réviser l'AZI et définir la doctrine associée



Les objectifs du PGRI II

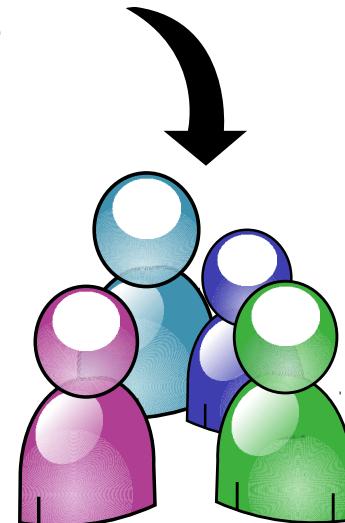


1

AMÉNAGER durablement les territoires et réduire leur vulnérabilité face aux risques d'inondations

- **DISPOSITION 4 : Accompagner la montée en compétence des acteurs de l'urbanisme**

- Renforcer la partie « analyse des risques naturels » dans les Porter-A-Connaissance (PLU, gros projets)
- Au besoin, contribuer à la formation des services instructeurs sur l'application du PGRI et des règlements de PPRiL
- Mise en œuvre du R111-2 CU



Votre besoin ?

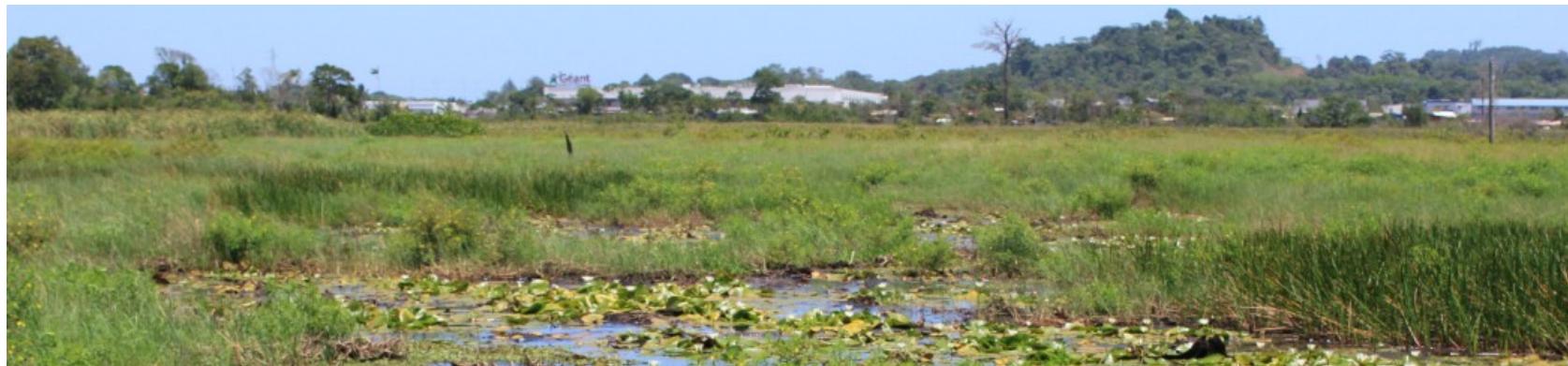
Les objectifs du PGRI II



2

ALLIER gestion des risques et préservation des milieux naturels

- **DISPOSITION 5 : préserver les écoulements et la capacité de stockage naturelle des cours d'eau**
 - Poursuivre l'inventaire des zones humides ; cartographier les champs d'expansion des crues
 - Préserver et restaurer les zones naturelles d'expansion des crues, y compris sur les petits cours d'eau
 - Interdiction des remblais en zone inondable
 - Entretenir les cours d'eau et criques dans une approche globale en tenant compte de l'hydromorphologie, de la fonctionnalité des milieux, biodiversité, mais aussi de la variabilité des régimes hydrologiques.



Les objectifs du PGRI II



3

APPROFONDIR la connaissance des risques

- **DISPOSITION 6 : consolider la connaissance des mécanismes à l'origine d'une inondation**
 - Définir les besoins d'équipement en stations pluviométriques
 - Etudier la faisabilité du développement d'un réseau de stations limnimétriques ou de débitmètres
 - Analyse des coefficients de ruissellement en fonction de l'occupation du sol
 - Intégrer dans les études conduites sur les cours d'eau côtiers la sensibilité du risque d'inondation à l'augmentation du niveau de la mer (problématique de l'évacuation et de concomitance des phénomènes)

Les objectifs du PGRI II



3

APPROFONDIR la connaissance des risques

- **DISPOSITION 7 : améliorer la connaissance des risques littoraux**
 - Remettre en fonction les marégraphes et assurer leur rattachement au nivellement NGG
 - Etudier la faisabilité technique et financière pour l'installation d'une bouée multiparamètres pour mesurer la houle
 - Capitaliser la connaissance des dynamiques hydrosédimentaires dans l'ODYC et la diffuser
 - Mener une étude sur les impacts du changement climatique sur les paramètres physiques en Guyane (GUYACLIMA)
- **DISPOSITION 8 : développer la cartographie des risques**
 - Développer la cartographie des zones inondables pour différentes périodes de retour prioritairement sur le TRI (gestion de crise)

Les objectifs du PGRI II



3

APPROFONDIR la connaissance des risques

- **DISPOSITION 9 : Capitaliser les informations suite aux inondations (REX)**
 - Généraliser les Retours d'expérience pour les inondations significatives en les documentant
 - Anticiper le déploiement d'un drone pour la prise de photos aériennes géoréférencées, anticiper les moyens matériels et humains.
 - Assurer le partage et la diffusion de ces REX aux professionnels et au Grand Public
 - Partager les REX avec les pays frontaliers

Les objectifs du PGRI II



4

ANTICIPER efficacement la crise

- **DISPOSITION 10 : développer les dispositifs de surveillance et d'alerte locaux**
 - Favoriser la mise en place de systèmes de vigilance et d'alerte sur les bassins versants non surveillés par l'État : moyens à mettre en oeuvre, calage des seuils de vigilance, organisation de la chaîne d'information
- **DISPOSITION 11 : mettre en place des cartes de ZIP et des cartes d'échelle de risques**
 - Constituer un premier atlas d'aide à la décision par la collecte de l'ensemble des cartographies de risques existantes
 - Produire des ZIP sur la commune de Saint Laurent
 - Produire des cartes d'échelle du risque sur les BV non jaugés (priorité IDC)

Les objectifs du PGRI II



4

ANTICIPER efficacement la crise

- **DISPOSITION 12 : anticiper l'organisation des secours par la réalisation de plans de gestion de crise**
 - Obligation réglementaire des PCS pour les communes disposant d'un PPR
 - Encourager le développement des plans de gestion de crise (entreprises, installations classées, établissements)
- **DISPOSITION 13 : développer la culture du risque**
 - Communiquer sur les pratiques individuelles susceptibles d'aggraver le risque
 - Communiquer auprès des professionnels du risque sur les mesures collectives de prévention, les procédures d'alerte et de gestion de crise



5

ACCOMPAGNER la mise en place d'une gouvernance des risques

- **DISPOSITION 14 : gérer le risque d'inondation à l'échelle du bassin de risques**
 - Veiller à ce que les programmes d'actions soient définis à l'échelle d'un bassin de risque cohérent sur le plan hydraulique et des enjeux dans un principe de solidarité
 - Sur le littoral, bâtir des stratégies sur un périmètre cohérent avec le fonctionnement propre des milieux littoraux et arrières-littoraux et intégrer les mécanismes de concomitance des aléas fluviaux et maritimes
 - Pour les projets constituant des obstacles à l'écoulement des eaux (remblais, digues, constructions,...) veiller à ce que le porteur de projet évalue, sur la base d'études hydrologiques ou hydrauliques, les impacts potentiels et cumulés, les sur-aléas éventuels et l'efficacité des mesures compensatoires identifiées

Les objectifs du PGRI II



5

ACCOMPAGNER la mise en place d'une gouvernance des risques

- **DISPOSITION 15 : accompagner les collectivités dans l'exercice de la compétence GEMAPI**
 - Renforcer les capacités techniques en matière de prévention et de protection dans le cadre de la GEMAPI
 - Accompagner la prise de compétence GEMAPI par les CA dans l'élaboration de PAPI d'intention et de PAPI travaux
- **DISPOSITION 16 : renforcer la coopération internationale avec les pays frontaliers**
 - Identifier les contacts et coopérations utiles dans le domaine de la prévention des inondations
 - Engager les réflexions sur l'échange des données et des études par le biais d'une plateforme informatisée commune
 - Proposer une instance de gouvernance pour engager des démarches communes de bonne gestion des fleuves frontaliers au regard du risque d'inondation



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MERCI DE VOTRE ECOUTE
ET DE VOTRE PARTICIPATION**

CDRNM 2020

